Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213503204-20260511-26_24-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-UNIAC

SÉANCE DU 11 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Uniac, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé LESNÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation : 05/05/2026
Date d'affichage de la convocation : 05/05/2026

Présents : Hervé LESNÉ, Pierre VITRE, Marc DEBERLES, Christelle LAMOUR, Jérôme LE MASSON, Aurélie GERARD, Jean-François DELYS, Florie TOXE GUICHARD, Alexis BOUCHARD, Lenaïg LE BAIL
Excusés et représentés par pouvoir: Laëtitia MAZURE (donne pouvoir à : Hervé LESNÉ), Aurélie BEAUTRAIS (donne pouvoir à Jean-François DELYS), Cédric GRASLAND (donne pouvoir à Jérôme LE MASSON), Morgane GÉRARD (donne pouvoir à Florie TOXE), Karine PASSILLY (donne pouvoir à Alexis BOUCHARD)
Président de séance : Hervé LESNÉ
Secrétaire de séance : Marc DEBERLES

26.24 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Dispositif Argent de Poche – Reconduction pour l'année scolaire 2026/2027

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif « Argent de poche » a été instauré en 2016, avec des renouvellements annuels.
Les missions allouées aux jeunes s'inscrivant dans ce dispositif sont les suivantes : aide à l'entretien paysager, bâtiments communaux, aide auprès du secrétariat de mairie.
Ci-dessous les conditions imposées par délibération n°16-34 :

- Conditions d'âge : avoir entre 16 et 18 ans
- Durée : 20 jours par année scolaire maximum, lors des vacances scolaires, à raison de 3 heures par jour
- Rémunération : 15€ net par jour, versée directement au jeune bénéficiaire.

Après discussion, le conseil municipal:

- **RENOUVELLE** le dispositif « Argent de poche » pour les vacances scolaires de l'année scolaire 2026/2027.
- **PRECISE** que le dispositif sera limité à l'accueil de 4 jeunes
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, l'un de ses adjoints, à signer tout acte relatif à cette décision

Résultat du vote : adopté à l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Certifié exécutoire
Signé électroniquement
Le Maire, Hervé LESNÉ